

si j'ai dit le calendrier scolaire, j'ai été longtemps commissaire d'écoles et il fallait bien parler du calendrier scolaire, à ce moment-là, mais il s'agit du calendrier laitier. Je pense que ce serait là une bonne formule. On devrait l'étudier davantage. Qu'on change ce calendrier pour que ce soit du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante, ce qui permettrait aux producteurs d'éliminer durant la saison hivernale les têtes qui devraient être éliminées afin de maintenir le troupeau au niveau du contingentement établi. Et si on faisait cela de cette façon, on sait que c'est durant la saison hivernale que le prix du bœuf est le meilleur, alors à ce moment-là, les producteurs de lait pourraient disposer de ces têtes de bétail à un prix qui leur permettrait de réaliser des revenus supplémentaires. Alors je pense, monsieur le président, que le ministre devrait retenir cette suggestion, même au cours de l'année en cours, il y aura encore possibilité; si cela est changé alors pourquoi ne l'a-t-on pas dit dans la déclaration?

M. Pinard: C'est dans la déclaration!

M. Lambert (Bellechasse): Alors je n'ai pas toutes les feuilles. Je le sais, cela m'est arrivé en retard, à tout événement, si c'est fait, tant mieux, c'est pour le 1^{er} août, c'est un pas de fait. Mais je pense que ce serait mieux pour le 1^{er} octobre. A tout événement, j'exprime ma satisfaction, cela aurait pu être pire. J'espère que dans d'autres pays on suivra l'exemple du Canada, et que les producteurs des autres pays auront la même satisfaction que les producteurs canadiens.

● (1552)

[Traduction]

M. Towers: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question qui comporte trois volets. On importe du fromage parce que c'est rentable. Jadis, les intermédiaires réalisaient des bénéfices grâce à ces importations. Je me demande si l'on a songé à laisser la Commission canadienne du lait percevoir les bénéfices que lui rapporterait l'importation des fromages?

Quant au programme de publicité pour commercialiser le fromage, a-t-on l'intention d'accorder plus de latitude aux provinces comme l'Alberta qui ont leur propre programme? A-t-on demandé au ministère de la Main-d'œuvre de fournir de la main-d'œuvre aux producteurs? Jusqu'ici, ce secteur a eu beaucoup de mal à embaucher du personnel.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des importations et des exportations de fromage, et des profits qu'en tirent les négociants, je dois dire au député que nous avons discuté de la possibilité d'adopter une formule semblable à celle qui sert déjà dans le cas du beurre. Nous avons besoin de beurre. Dans le cadre de notre programme d'échange de matières grasses du lait l'an dernier, nous avons importé une certaine quantité de beurre, mais il a été vendu au prix canadien. Les bénéfices qui ont pu être réalisés sont allés au Trésor. Ainsi, si nous avons importé du beurre au prix international l'an dernier, nous l'aurions payé 35c. la livre à peu près, ou un peu plus, je crois, vers la fin de l'année. Nous l'avons ensuite vendu sur le marché canadien, au prix canadien. Les bénéfices sont allés à la Commission du lait ou au Trésor du Canada.

En ce qui concerne le partage des coûts de la publicité, je crois savoir ce que le député veut. L'Alberta est la seule province qui ait demandé qu'on lui remette l'argent pour qu'elle fasse la publicité à l'échelle provinciale. Il a été décidé

Politique laitière

par tous les producteurs, etc., que la publicité serait faite à l'échelle nationale, qu'on aurait recours aux média électroniques et aux journaux. Nous croyons que cette campagne est un franc succès, parce que la consommation de fromage a augmenté de 3 p. 100 dans le cas du fromage cheddar et de 6 p. 100 pour les fromages fins, ce qui est une augmentation considérable en une seule année.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, très brièvement, j'aimerais poser une question au ministre. Étant donné que nous allons modifier la campagne laitière, ce qui ajoutera quatre mois à la campagne en cours qui couvrira donc seize mois, pourrait-il dire comment seront déterminés les quotas pour ces quatre mois? En effet, ces quatre mois se situent au printemps, période au cours de laquelle on expédie des quantités plus importantes, et cependant les expéditeurs réguliers sur l'ensemble de l'année—12 mois—disposent de stocks de lait assez stables. Comment calculera-t-on ces quotas? La Commission canadienne du lait exercera-t-elle une surveillance accrue afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus de la part des transporteurs de lait pendant des périodes déterminées?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, l'idée de modifier le calendrier de la campagne n'est pas venue seulement de la Commission du lait, mais également des producteurs eux-mêmes. Nous désirons assurer un approvisionnement régulier en lait nature aux nouveaux marchés qui se développent. De ces 6.5 millions de dollars qui serviront à mettre sur pied de nouveaux programmes et de nouvelles méthodes de commercialisation des produits de l'industrie laitière, au moins une partie sera consacrée à cela. Nous avons besoin de lait nature pour le yoghourt, etc... La consommation de ce genre de produits, à la maison et au restaurant, augmente rapidement. Nous pensons que nous avons un rôle à jouer dans ce secteur.

L'an dernier, les ventes de lait concentré sur les marchés étrangers ont augmenté d'environ 40 p. 100. Cela diminue la demande de beurre et de lait écrémé en poudre. Mais il vaut mieux vendre le lait entier en boîte sous forme condensée à un pays étranger, même si comme l'a fait remarquer le porte-parole du Nouveau parti démocratique, cela nous oblige à importer une partie des matières grasses dont nous avons besoin. C'est une meilleure solution, car cela revient moins cher.

Je crois que le système de contrôle est le meilleur qu'on ait eu depuis longtemps. La collaboration qui existe actuellement entre les provinces, les offices de commercialisation provinciaux et la CCL est à mon avis excellente pour permettre de détecter tout écart par rapport à la production. Je crois que le député d'Elgin (M. Wise) a fait une observation à ce sujet.

Le programme permet de suivre de beaucoup plus près tout écart qui peut se manifester dans l'un ou l'autre des secteurs. Avec le programme adopté pour cette année, la surproduction d'une province ne pénalisera pas d'autres provinces. Si la production de l'une d'entre elles est excessive, les autres n'auront pas à payer les pots cassés. Ce sont ceux qui s'écartent du contingentement autorisé qui paieront, c'est-à-dire ceux qui enfreignent la règle. C'est là une mesure que les producteurs et nous-mêmes souhaitons.

Un rapport mensuel sera soumis à la Commission canadienne du lait pendant ces quatre mois. Nous savons que durant ces quatre mois dont le député a parlé, la production ne baissera pas en deçà de ce niveau. Nous devrions tirer profit de